



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	42	7	0

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 5 février 2016

**OBJET : 00-0 - MOTION PROPOSEE  
PAR LE GROUPE "RASSEMBLEMENT  
BLEU MARINE POUR ANTIBES" SUR  
LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME  
VIDEO A L'INTERIEUR DE LA SALLE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Le vendredi 5 février 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 29/01/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY  
Mme Martine SAVALLI à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Michel GASTALDI à M. Patrick DULBECCO  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
M. Matthieu GILLI à Mme Alexia MISSANA  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

536416

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 12 FEV. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 16 FEV. 2016

Pour le Maire,

A. CLAVERIE  
Directeur



00-0 - MOTION PROPOSEE PAR LE GROUPE "RASSEMBLEMENT BLEU MARINE POUR ANTIBES" SUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME VIDEO A L'INTERIEUR DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) :

Le Groupe "Rassemblement Bleu Marine pour Antibes" a déposé la motion suivante :

*Monsieur le maire, chers collègues,*

*Nous vivons aujourd'hui dans un monde ultra-connecté où politique et numérique sont désormais indissociables. Les Antibois sont de plus en plus étrangers à la politique menée dans leur ville, car les médias locaux non seulement ne sont pas suffisants pour relayer l'information mais la relaient de manière non objective, par le prisme de leur affinités politiques, ce qui détourne le message et fait trop souvent passer un mauvais signal. Aujourd'hui aussi, Internet a pris le relais des journaux sur l'information et la communication. Il n'aura échappé à personne que Le Nice Matin et la presse écrite en général sont en constante perte de vitesse, et les nouvelles générations s'orientent plus vers les médias alternatifs qui sont plus vivants et réactifs. Or je déplore qu'Antibes, deuxième ville du département, si proche de la technopole de Sophia Antipolis, n'apporte pas tous les moyens nécessaires à son développement numérique pour sa communication de proximité, alors même que dans votre projet de DSP des ports d'Antibes, vous militez pour une omniprésence des nouvelles technologies. Pour faire vivre la politique dans notre ville, et rappeler à ses habitants que les séances comme celles que nous faisons actuellement se font dans leurs intérêts, il faut que nous soyons au plus proche d'eux.*

*Pour cela, Internet est indispensable car il favorise une forme de démocratie numérique. Chaque Antibois pourra être tenu au courant des débats qui se font aux conseils municipaux et réagir. C'est le fondement même d'une République. Il est évident qu'à ce sujet, notre ville a énormément de retard qu'elle doit impérativement rattraper. La motion que je vous expose aujourd'hui a pour principe de favoriser une démarche de démocratisation numérique dans notre assemblée. Le projet est simple puisqu'il consiste en l'installation de caméras à l'intérieur de la salle des conseils permettant de retranscrire l'intégralité des séances qui s'y produisent.*

*Parlons formellement : une telle procédure est largement dans les moyens de notre ville. Avec l'aide de professionnels, nous pourrions disposer l'enceinte des conseils municipaux de plusieurs caméras ainsi que d'un montage et d'une réalisation vidéo complète. Le coût est estimé en moyenne à 1800€ TTC pour un enregistrement, montage, diffusion chez un prestataire privé. Si cela est trop élevée, nous pensons aussi à une solution interne en faisant collaborer sur ce projet de manière transversale les services de la mairie la Direction Presse Communication avec la Direction Logistique etc..*

*La finalité d'un tel projet est simple : intéresser davantage les Antibois à la politique qui est menée dans leur ville et leur faire vivre les débats qui émergent à nos conseils municipaux. Cela me paraît essentiel lorsqu'on sait qu'ils nous ont élus pour faire porter leurs voix et qu'en l'instant, nous ne la portons que dans les limites de cette salle.*

*Il est donc demandé au conseil municipal de :*

- Mettre en place un système vidéo à l'intérieur de la salle.*
- Retranscrire les interventions des différents élus sur le site du conseil municipal ou sur une plateforme dédiée à cela.*

CONSIDÉRANT que sont disponibles en ligne sur le site internet de la Ville, s'agissant du seul Conseil municipal :

- l'intégralité des délibérations de Conseil municipal, séance par séance, et ce depuis 2011 ;
- l'intégralité des comptes rendus de Conseil municipal, également séance par séance, et ce depuis 2007 ;

00-0 - MOTION PROPOSEE PAR LE GROUPE "RASSEMBLEMENT BLEU MARINE POUR ANTIBES" SUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME VIDEO A L'INTERIEUR DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) :

- l'intégralité des registres des délibérations et des décisions municipales, toujours séance par séance, et ce depuis 2013 ;
- l'intégralité des recueils des actes administratifs, qui contiennent les délibérations, les décisions ainsi que l'ensemble des arrêtés réglementaires, et ce depuis 2008 ;
- très prochainement les procès-verbaux de Conseil municipal qui, par volonté de transparence, reprennent l'intégralité des débats, de la Majorité comme de l'Opposition, alors même que la réglementation n'y contraint pas,

CONSIDÉRANT que s'y ajoute, systématiquement dans les 5 jours francs du Conseil, l'ordre du jour du Conseil, sachant qu'aucun autre document ne peut être mis à disposition des citoyens – autres que les conseillers municipaux - avant la séance, ces documents étant considérés comme préparatoires,

CONSIDÉRANT, enfin, que les séances de Conseil, dont sont avertis tous les citoyens, par internet comme par voie de presse, sont ouvertes au public souhaité nombreux, et demeurent la connexion la plus proche aux débats qui s'y tiennent,

CONSIDÉRANT qu'en revanche, un système vidéo à l'intérieur de la salle, estimé non pas à 1800 euros par séance mais à près du double, n'est pas considéré à cette heure comme une priorité dans une période de restriction budgétaire majeure et compte tenu de l'ensemble des informations déjà mises à disposition par la Ville, qui seront complétées très prochainement et à la demande du groupe auteur de la motion par la mise à disposition sur internet des procès-verbaux de séance,

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 42 voix POUR sur 49 (5 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

- REJETTE la motion proposée par le Groupe "Rassemblement Bleu Marine pour Antibes" concernant l'installation d'un système vidéo à l'intérieur de la salle du Conseil municipal.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.00-0 - MOTION PROPOSEE PAR LE GROUPE "RASSEMBLEMENT BLEU MARINE POUR ANTIBES" SUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME VIDEO A L'INTERIEUR DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -

---

**Date de transmission de l'acte :** 16/02/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/02/2016

---

**Numéro de l'acte :** DCM534-16 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20160205-DCM534-16-DE

---

**Date de décision :** 05/02/2016

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.4. Voeux et motions